



Dun-les-Places

Source de Nature

Morvan Sommets & Grands Lacs

Bulletin n° 25 – Novembre 2020

Bulletin d'Informations Municipales de Dun-les-Places

Mairie de Dun-les-Places
Rue du 26 Juin 1944
58230 – Dun-les-Places



: 03.86.84.62.05



: mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr



: www.dun-les-places.fr

Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

- *Mardi* 09h00 / 12h30
- *Jeudi* 09h00 / 12h30
- *Vendredi* 13h30 / 16h00
- *1^{er} Samedi* 09h00 / 12h30

**Permanence de vos élus tous
Les samedis 9h30-11h30**

Horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale :

- Lundi* 13h30 / 16h00
- *Mardi* 09h00 / 12h30
- *Jeudi* 09h00 / 12h30
- Et* 14h00 / 16h00
- *Vendredi* 13h30 / 16h00
- *Le 1^{er} Samedi du mois*
08h45 / 12h45



Sommaire :

- Page 02 – Mot du Maire
- Page 03 – Cérémonies commémoratives
- Page 04 – Principes de comptabilité
- Page 05 – Principes de comptabilité (suite)
- Page 06 – Budget Commune Fonctionnement
- Page 07 – Budget Commune Investissement
- Page 08 – Budget Eau/Assain Fonctionnement
- Page 09 – Budget Eau/Assain Investissement
- Page 10 – Rencontre et projets
- Page 11 – Travaux et actions
- Page 12 – SIEEEN
- Page 13 – Communauté de Communes
- Page 14 – Parc Naturel Régional du Morvan
- Page 15 – Parc Naturel Régional du Morvan
- Page 16 – Notre école à Dun-Les-Places
- Page 17 – Utilisation d'un défibrillateur
- Page 18 – Une visite culturelle à Dun-Les-Places
- Page 19 – Programme des vacances scolaires
- Page 20 – Les frelons asiatiques sont arrivés
- Page 21 – Création d'un Comodat
- Page 22 – Bibliothèque de Dun-Les-Places
- Page 23 – Bibliothèque de Dun-Les-Places (suite)
- Page 24 – Carrefour de Dun
- Page 25 – Comité des Fêtes / La Sésa de Dun-Les-Places
- Page 26 – Arorm
- Page 27 – Etat Civil
- Page 28 – Numéro Utiles

MOT DU MAIRE

Ce nouveau mandat s'est ouvert et se poursuit dans des circonstances particulières qui ont bousculé notre quotidien.

Depuis le 17 mars dernier, la crise sanitaire rend plus que jamais central le rôle des élus locaux. Nous sommes à l'œuvre avec tout le dynamisme et la rigueur nécessaires à la commune, pour qu'un projet ne soit pas une promesse mais une tâche à accomplir.

Comment assurer la gestion de notre commune, répondre à vos attentes, réaliser des investissements, maintenir les liens sociaux sans jamais perdre de vue l'intérêt de toutes et tous, voilà le challenge que s'est fixé votre équipe municipale nouvellement élue.

Ce contexte difficile a conduit à l'annulation de nombres de manifestations au sein de notre village, sources de vie et de rencontres. Je n'ai pu, comme le veut l'usage, vous recevoir pour vous remercier de votre soutien, vous présenter tous les membres de la nouvelle équipe municipale et vous rappeler certains de nos engagements.

A l'heure où les préoccupations économiques sont mises au premier plan, la démarche bénévole à travers vous, porte l'ambition de ce faire ensemble pour continuer à bien vivre à Dun-Les-Places.

C'est pourquoi, votre avis sur les projets nous intéresse. La permanence mise en place en mairie par les élus tous les samedis matins, de 9h30 à 11h30, participe à cette volonté d'échanger avec vous.

L'automne est déjà là et les variations de températures nous rappellent que seule la nature est maîtresse du temps. L'épidémie ne faiblit pas et semble même s'amplifier sans que nous puissions la paralyser.

Les directives liées au confinement n'auront donc pas permis que se déroule normalement la commémoration de l'armistice du 11 novembre. Seul un petit comité s'est donc retrouvé au Monument aux Morts, sans cortège préalable.

Nous espérons que la fin d'année apportera ce temps de paix et de bonheur.

Prenez soin de vous

CEREMONIE COMMEMORATIVE

SOUVENIR DU MAQUIS BERNARD – 76 ème anniversaire

~~~~~

La commune de Dun-Les-Places était présente le dimanche 6 septembre 2020

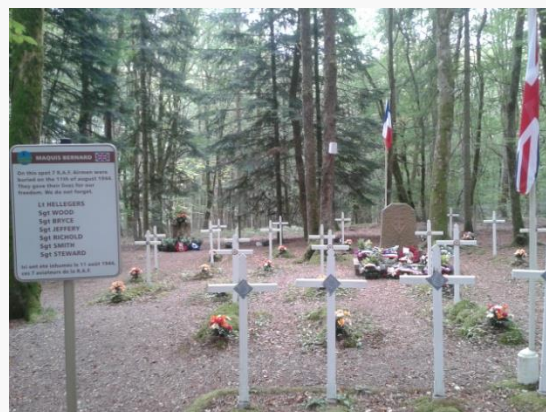
A Montsauche - Monument aux morts



Au cimetière Franco-Britannique du Maquis Bernard à Coeuzon – Ouroux en Morvan



*Au cours de l'été 1944, le Morvan occupe un rôle stratégique dans la libération du territoire et devient l'un des hauts lieux de la Résistance française. Les maquis organisés et armés sont alors soutenus dans certains secteurs par les S.A.S., des forces spéciales britanniques, parachutées sur le Morvan. Au cours de ces combats, hommes et femmes, français et étrangers, engagés dans cette lutte contre le nazisme et Vichy, doivent faire face à la mort. Le maquis Bernard, installé dans cette forêt, édifie ce cimetière militaire afin d'y recevoir les corps des combattants, victimes des combats de la Libération. Ce cimetière en plein cœur des bois, souvent appelé « Cathédrale de verdure » se trouve au même emplacement depuis le premier mort du maquis Bernard, Jacques Chataigneau, fut tué lors de l'attaque de La Verrerie (Montsauche) le 24 juin 1944.*



## Comprendre les grands principes qui encadrent le budget des collectivités

---



Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes pour l'année civile considérée.

Son élaboration et son adoption constituent une phase essentielle de la gestion des collectivités car le budget est la concrétisation de leurs choix politiques.

### Finances locales

Lors de l'élaboration et le vote de leurs budgets, les collectivités territoriales doivent respecter un certain nombre de principes budgétaires tournés vers la transparence et la performance financière. On distingue ainsi 5 grands principes fondamentaux :

**ANNUALITÉ** : Le budget est voté pour une année civile et doit être exécuté dans le cadre de l'année à laquelle il s'applique, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre

**UNITÉ** : Ce principe signifie que toutes les dépenses et toutes les recettes doivent figurer dans un seul document budgétaire. Une exception est faite pour les budgets annexes qui correspondent à des services spécifiques.

La tenue d'une comptabilité en partie double par l'ordonnateur et le comptable permet, en fin d'exercice, d'établir le compte administratif et le compte de gestion qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la collectivité.

**UNIVERSALITÉ** : Le budget d'une collectivité doit comprendre la totalité des recettes et la totalité des dépenses, sans affectation et aucune compensation ni contraction entre elles. En clair, l'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses

**ANTÉRIORITÉ** : Il impose l'adoption du budget avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique. Toutefois, les informations indispensables aux collectivités locales pour établir leur budget ne sont disponibles qu'en début d'années, aussi le législateur a institué la possibilité d'adopter le budget jusqu'au 15 avril de l'année en cours, sauf exception en 2020 en raison de la crise sanitaire.

**ÉQUILIBRE DU BUDGET** : Cette règle constitue une spécificité du secteur public local. L'équilibre budgétaire impose qu'il y ait une couverture complète des dépenses par les recettes. Cet équilibre impose que chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) soient votées en équilibre, et que la section d'investissement comprenne un autofinancement minimum.

### 1- LE BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## 1- LE COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante. Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

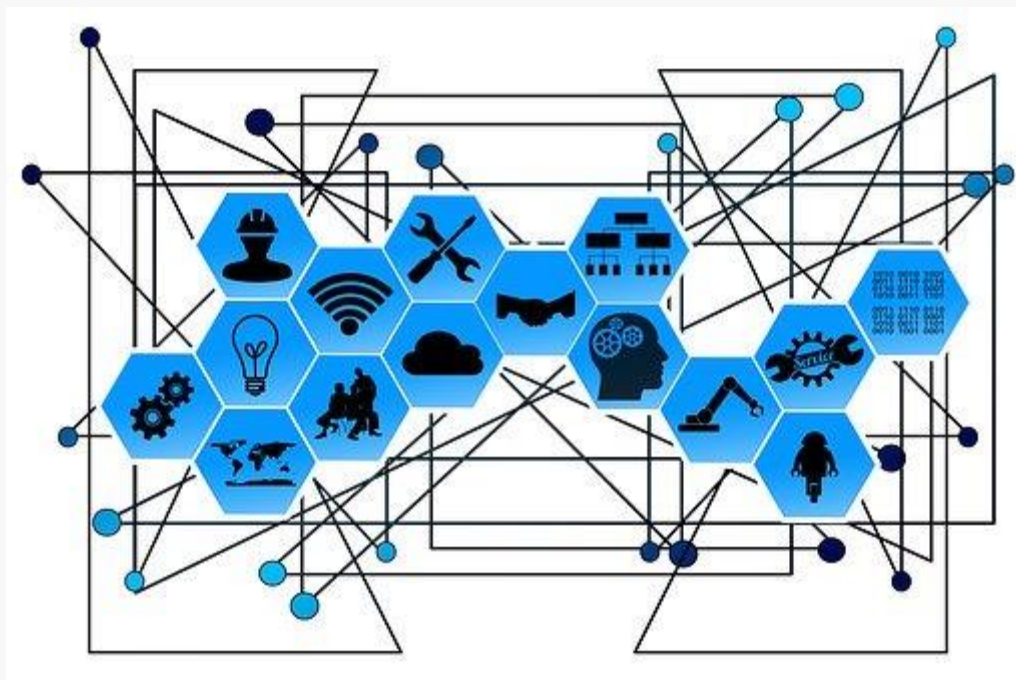
À la clôture de l'exercice budgétaire, le maire rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécuté en établissant le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif permet ainsi :

- De rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- De présenter les résultats comptables de l'exercice

Le compte administratif est voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans l'arrondissement avant le 15 juillet.

Lorsque le compte administratif fait apparaître un déficit égal ou supérieur à 10 % (5 % pour les collectivités de plus de 20 000 habitants) des recettes de la section de fonctionnement, il est déféré à la Cour Régionale des Comptes qui propose alors les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire.



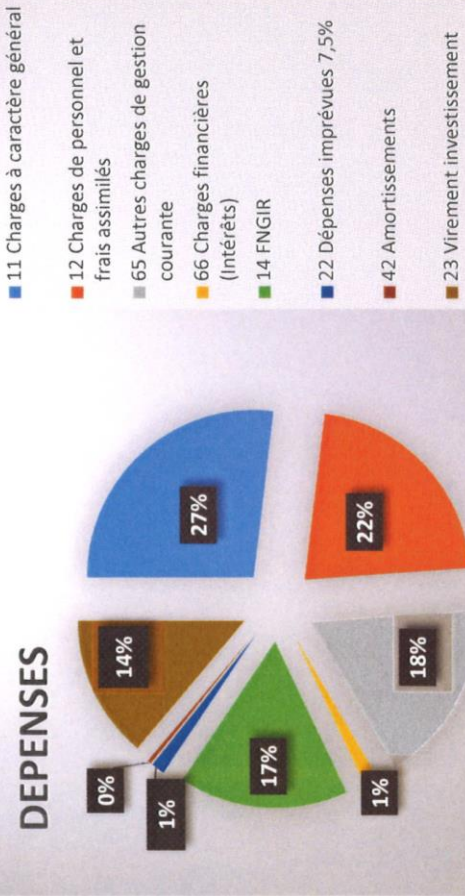
## FINANCES DE LA COMMUNE 2020

### BUDGET FONCTIONNEMENT COMMUNE

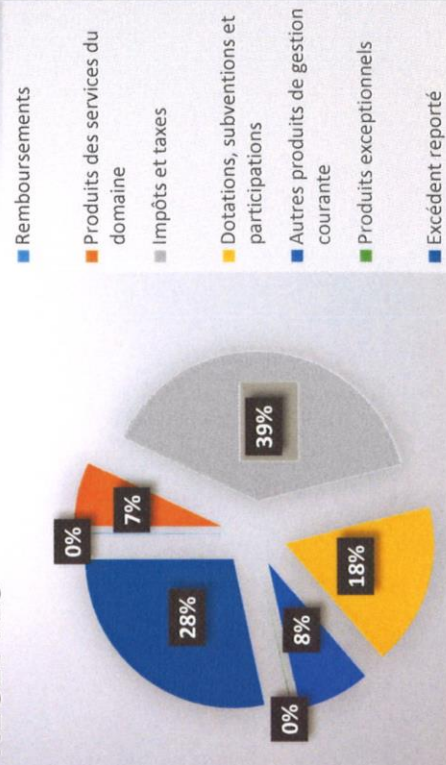
| DEPENSES     |                                         | Montant          |
|--------------|-----------------------------------------|------------------|
| Chapitre     |                                         |                  |
| 11           | Charges à caractère général             | 135950,00        |
| 12           | Charges de personnel et frais assimilés | 110200,00        |
| 65           | Autres charges de gestion courante      | 89609,00         |
| 66           | Charges financières (Intérêts)          | 7000,00          |
| 67           | Titres annul                            | 0,00             |
| 14           | FNGIR                                   | 83031,00         |
| 22           | Dépenses imprévues 7,5%                 | 6500,00          |
| 42           | Amortissements                          | 1854,00          |
| 2            | Déficit reporté                         | 0,00             |
| 23           | Virement investissement                 | 70000,00         |
| <b>TOTAL</b> |                                         | <b>504144,00</b> |

FNGIR = Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources

| RECETTES     |                                          | Montant          |
|--------------|------------------------------------------|------------------|
| Chapitre     |                                          |                  |
| 13           | Remboursements                           | 500,00           |
| 70           | Produits des services du domaine         | 34800,00         |
| 73           | Impôts et taxes                          | 196931,00        |
| 74           | Dotations, subventions et participations | 89038,00         |
| 75           | Autres produits de gestion courante      | 39600,00         |
| 77           | Produits exceptionnels                   | 496,00           |
| 2            | Excédent reporté                         | 142779,00        |
| <b>TOTAL</b> |                                          | <b>504144,00</b> |



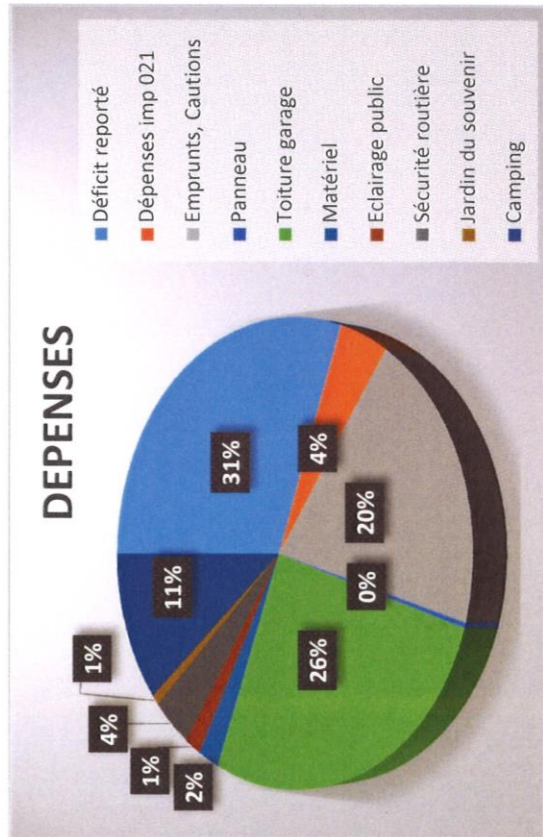
### RECETTES



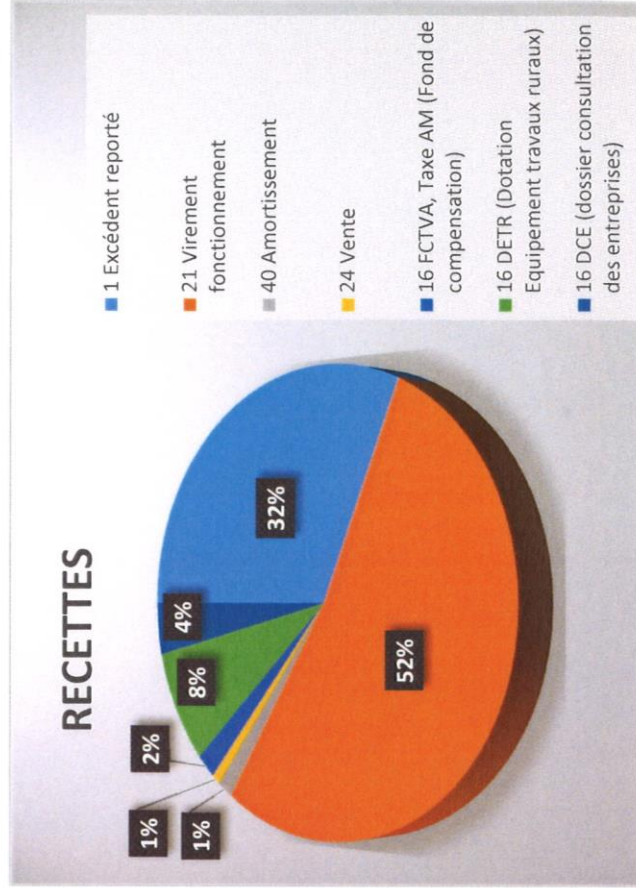
## BUDGET INVESTISSEMENT COMMUNE

| DEPENSES          |                    | Montant          |
|-------------------|--------------------|------------------|
| Chapitre          |                    |                  |
| 1                 | Déficit reporté    | 40783,34         |
| 1                 | Dépenses imp 021   | 5500,00          |
| 16                | Emprunts, Cautions | 26200,66         |
| <b>Opérations</b> |                    |                  |
| RAR               | Panneau            | 450,00           |
|                   | Toiture garage     | 35000,00         |
|                   | Matériel           | 2610,00          |
|                   | Eclairage public   | 2000,00          |
|                   | Sécurité routière  | 5000,00          |
|                   | Jardin du souvenir | 1000,00          |
|                   | Camping            | 15000,00         |
| <b>TOTAL</b>      |                    | <b>133544,00</b> |

RAR = Reste à Réaliser

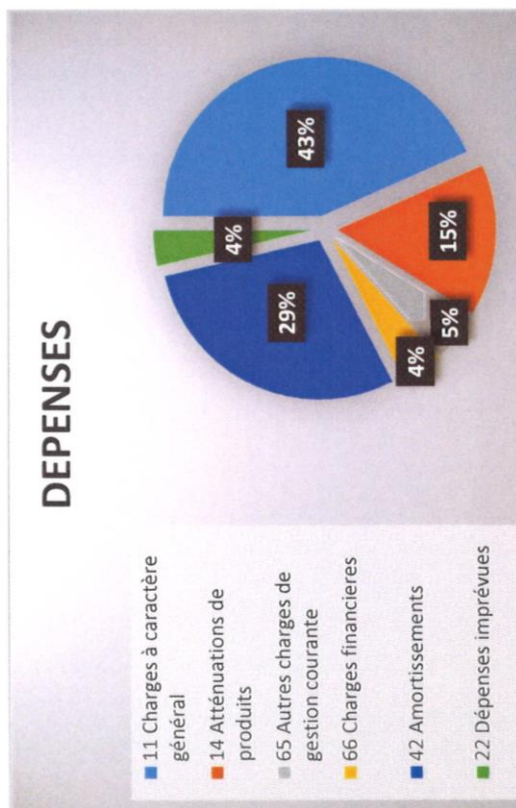


| RECETTES     |                                            | Montant          |
|--------------|--------------------------------------------|------------------|
| Chapitre     |                                            |                  |
| 1            | Excédent reporté                           | 42233,34         |
| 21           | Virement fonctionnement                    | 70000,00         |
| 40           | Amortissement                              | 1854,00          |
| 24           | Vente                                      | 1000,00          |
| 16           | FCTVA, Taxe AM (Fond de compensation)      | 2499,66          |
| 16           | DETR (Dotation Equipement travaux ruraux)  | 10957,00         |
| 16           | DCE (dossier consultation des entreprises) | 5000,00          |
| <b>TOTAL</b> |                                            | <b>133544,00</b> |

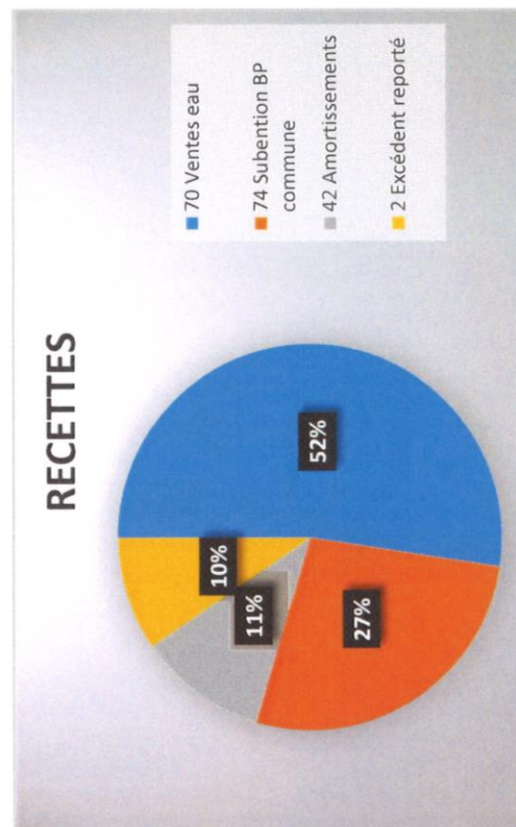


## BUDGET FONCTIONNEMENT EAU/ASSAINISSEMENT

| DEPENSES     |                                    |                  |
|--------------|------------------------------------|------------------|
| Chapitre     |                                    | Montant          |
| 11           | Charges à caractère général        | 47975,00         |
| 14           | Atténuations de produits           | 17000,00         |
| 65           | Autres charges de gestion courante | 5000,00          |
| 66           | Charges financières                | 4500,00          |
| 42           | Amortissements                     | 32000,00         |
| 22           | Dépenses imprévues                 | 4000,00          |
| 2            | Déficit reporté                    | 0,00             |
| <b>TOTAL</b> |                                    | <b>110475,00</b> |



| RECETTES     |                       |                  |
|--------------|-----------------------|------------------|
| Chapitre     |                       | Montant          |
| 70           | Ventes eau            | 57950,50         |
| 74           | Subvention BP commune | 30000,00         |
| 42           | Amortissements        | 12000,00         |
| 2            | Excédent reporté      | 10524,50         |
| <b>TOTAL</b> |                       | <b>110475,00</b> |

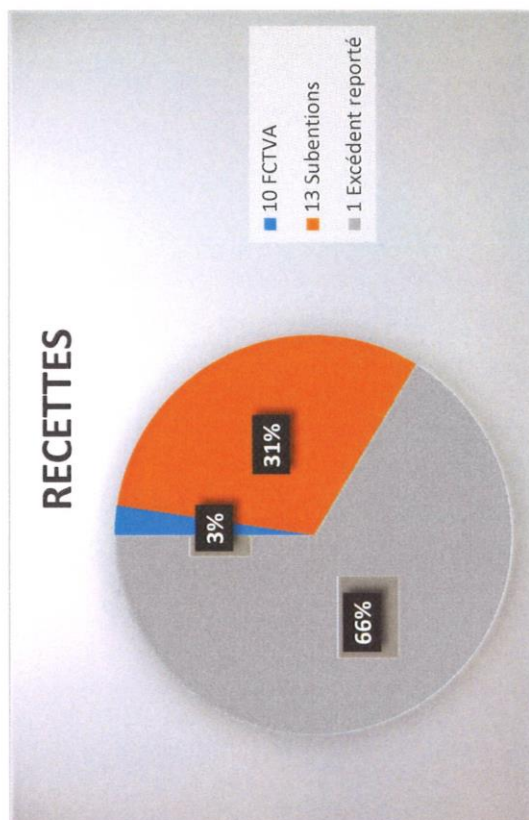
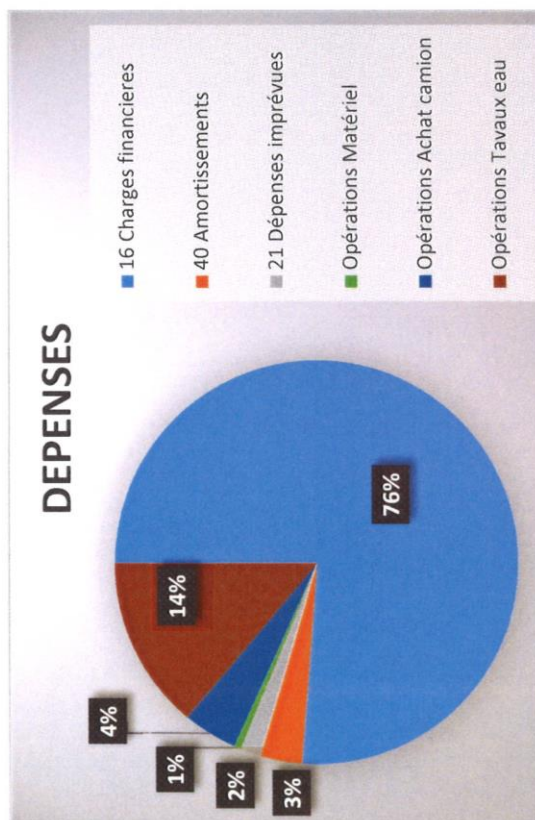




## BUDGET INVESTISSEMENT EAU/ASSAINISSEMENT

| DEPENSES     |                     | Montant          |
|--------------|---------------------|------------------|
| Chapitre     |                     |                  |
| 16           | Charges financières | 275000,00        |
| 40           | Amortissements      | 12000,00         |
| 21           | Dépenses imprévues  | 6000,00          |
| 2            | Déficit reporté     | 0,00             |
| Opérations   |                     |                  |
|              | Matériel            | 2000,00          |
|              | Achat camion        | 15676,00         |
|              | Tavaux eau          | 50000,00         |
| <b>TOTAL</b> |                     | <b>360676,00</b> |

| RECETTES     |                  | Montant          |
|--------------|------------------|------------------|
| Chapitre     |                  |                  |
| 10           | FCTVA            | 7900,23          |
| 13           | Subventions      | 102821,00        |
| 1            | Excédent reporté | 217954,77        |
| <b>TOTAL</b> |                  | <b>328676,00</b> |



## RENCONTRE ET PROJETS



Madame Nadia SOLLOGOUB, sénatrice de la Nièvre a manifesté un réel intérêt pour notre commune de DUN-LES-PLACES en nous rendant visite le lundi 31 août.

Dans un climat marqué par la cordialité, l'écoute et le partage, l'ensemble des dossiers engagés ou programmés à court et moyen terme par l'équipe municipale ont été évoqués.

Animée d'une réelle volonté de nous accompagner sur l'ensemble de nos dossiers dans l'intérêt des Dunoises et Dunois, madame la sénatrice nous a dévoilé, par son approche au plus près des élus ruraux, de sa sincérité à s'engager dans un projet global au service des habitants de notre territoire.

### ♥ Projet « Villages du Futur » à l'initiative du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

L'ambition régionale consistant à accompagner les démarches innovantes et créatives dans les ruralités auprès des communes de moins de 3500 habitants, votre équipe municipale a déposé un dossier. Celui-ci s'inscrit dans le prolongement de l'embellissement du cœur de notre village, depuis l'entrée du bourg jusqu'au-delà de la mairie.

Marier le maintien voire le développement d'une qualité paysagère, avec une redynamisation du centre de Dun-Les-Places représente à la fois un objectif et un axe pour :

- Favoriser les espaces publics d'échanges et de rencontres
- Développer l'offre en matière de services
- Equilibrer notre cœur du village.

C'est pourquoi, le devenir de l'espace « Gîtes » aujourd'hui à l'abandon représente un enjeu majeur. Situé proche de la mairie, ce lieu représente un endroit propice pour un aménagement adapté pour les Dunoises et Dunois et autres gens de passage pour se poser, échanger, se rencontrer et bénéficier d'une aire de jeux pour enfants.



### ♥ Dun-Les-Places – Forêt de Breuil-Chenu – Liberté, Naturel, Esthétique

Alors que l'ONF, responsable de l'espace Forêt de Breuil-Chenu envisageait de détruire la maison d'accueil de la forêt de Breuil-Chenu pour des raisons liées à la sécurité, votre équipe municipale a proposé un projet de réhabilitation de l'espace boisé.

Après plusieurs rencontres et visites sur place en lien avec un porteur de projet, l'ONF, la Communauté de Communes et le Parc du Morvan, un appel à projets a été lancé, respectant ainsi la procédure administrative.

#### Objectif pour la commune :

- Réhabiliter le bâtiment
- Créer des structures ossature bois sans fondation, hébergement dans les arbres
- Créer un parcours acrobatique en hauteur (accro branches)
- Développer les activités escalade, VTT, Course d'orientation, Chasse au trésor.

Le choix définitif auquel la mairie est complètement associée se fera courant décembre 2020 pour permettre le démarrage de l'activité dès l'été 2021.



## Parmi les travaux et actions réalisés sur notre commune



Avant

Logement communal  
Espace Gudin



Après



Passerelle du  
Vieux Dun  
Ruisseau de St Marc



## Premiers contrôles de vitesses au bourg de Dun

Entrée côté Champ de l'étang



Entrée côté Mézocdefroy

Le rapport direct de la vitesse des véhicules avec la fréquence et la gravité des accidents dans les communes de France est objectivement confirmé par de nombreuses études et observations.

A titre d'exemple, à 30 km/h, il faut 13 m pour s'arrêter alors qu'à 50 km/h, l'automobiliste aura parcouru 14 m avant même d'avoir commencé à freiner. La probabilité pour un piéton d'être heurté par une voiture de tourisme croît très rapidement avec la vitesse, notamment au-dessus de 50 km/h.

Fort de ces constats et à l'appui de ressentis et de demandes diverses émanant de riverains sur nos différents hameaux, une première analyse de vitesses a été réalisée du vendredi 14/08/2020 au jeudi 27/08/2020 aux deux entrées du Bourg de Dun.

**Constat :** La vitesse moyenne jour relevée s'élève à 47km/h en provenance du champ de l'étang et à 61 km/h de l'autre côté en provenance de Brassy.

**Dès lors,** se pose la question du choix du type d'aménagement possible entre :

- > Les limitations de vitesses (panneaux)
- > Les aménagements qualitatifs (panneaux pédagogiques)
- > Les aménagements physiques contraignants et bruyants (chicanes, dos d'âne)
- > Les dispositifs d'alerte (panneaux clignotants)

afin que, dans la mesure du possible, le choix de l'aménagement conduise l'utilisateur à adopter de lui-même une vitesse adaptée à l'environnement, sans se sentir injustement contraint de manière excessive.



## SIEEEN

Le SIEEEN, partenaire solidaire des collectivités territoriales de la Nièvre Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) facilite la mise en œuvre de la transition énergétique et de l'économie circulaire sur le département de la Nièvre.

- 1- **Précarité énergétique : le SIEEEN peut vous aider**
- 2- **Travaux de rénovation énergétique : le SIEEEN peut vous aider**
- 3- **Le Fonds petits travaux : le SIEEEN peut vous aider**

En 2013, la stratégie énergétique départementale a fait de la lutte contre la précarité énergétique un enjeu majeur.

Aujourd'hui, 23 % des ménages nivernais sont en situation de vulnérabilité énergétique! Cette plus grande fragilité est due au climat, au parc de logements plus ancien et à une plus faible urbanisation.

Sur un département rural comme la Nièvre, deux autres critères doivent être pris en compte dans la lutte contre la précarité énergétique :

- la mobilité avec la hausse constante des coûts de carburants, des tarifs du gaz et, demain, des autres énergies,
- la recrudescence de pathologies chroniques aiguës, été comme hiver.

**En 2019, pour la seconde année d'envoi du chèque, le plafond de revenus a été sensiblement relevé, permettant à plus de 81% de Nivernais d'en bénéficier et de percevoir en moyenne 200 euros.**

### QUI EST ELIGIBLE ?

- ▶ un revenu fiscal de référence inférieur à 10 700 euros pour une personne seule
- ▶ 16 050 euros pour un couple et + 3 210 euros par personne à charge en plus dans le foyer.

### VOUS AVEZ UNE DEMANDE CONCERNANT .....

**Vous souhaitez vous raccorder au réseau d'électricité ?**

**Vous souhaitez vous raccorder au réseau de gaz ?**

**Vous souhaitez des informations sur le chèque énergie ?**

**Des travaux près de chez vous ? Votre avis nous intéresse.**

**Vous voulez nous signaler un problème de coupure d'électricité ?**

**Vous souhaitez faire une demande de création de compte ?**

7, place de la République - CS10042 - 58027 Nevers Cedex

Tél. 03 86 59 76 90

[contact@sieeen.fr](mailto:contact@sieeen.fr)

♥ Votre commune est membre du Comité syndical du SIEEEN et de la Commission Locale d'Énergie et bénéficie de fait d'un accompagnement sur diverses missions : informatique, électrique, éclairage public, renforcement et dissimulation de réseaux,.....

♥ Des travaux dus à la vétusté seront engagés en 2021 sur le bas de Bornoux et Mézocdefroy

## La communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs vote un plan de relance ambitieux

La crise sanitaire actuelle, d'une ampleur inédite, a et aura très certainement de graves répercussions sur l'avenir de certaines entreprises du pays et du territoire intercommunal.

Aussi, le conseil communautaire a voté pour un plan de relance ambitieux à hauteur de 650 000 € afin d'aider les entreprises en difficulté et soutenir la reprise ou le développement d'activités économiques sur le territoire.

Après des entretiens téléphoniques tout au long des 3 mois de confinement auprès de nombreuses entreprises pour identifier les conséquences de la crise sur chacune d'entre elles et la création d'un guide méthodologique pour leur donner des informations sur les aides existantes et leurs modalités, le plan de relance voté dernièrement comprend les actions suivantes :

- **L'exonération de la Redevance d'Enlèvement Ordures Ménagères (REOM) 2020** pour l'ensemble des entreprises qui y sont soumises (à l'exception des supermarchés, épicerie, banques et assurances qui sont restés ouverts pendant cette période) ;
- **L'exonération de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE)** pour les secteurs du tourisme, de la restauration, de la culture et du sport à hauteur des 2/3 des sommes dues en 2020 ;
- **Une aide aux loyers et aux crédits immobiliers** (prise en charge de 3 mois de loyers ou du prorata des annuités d'emprunt liées à l'achat d'immobilier) à hauteur de 2 000 € maximum (règlement ci-joint) ;
- **⚠ Attention, cette demande est à retourner avant le 1er février 2021.**
- **Un programme pour financer les investissements matériels** des entreprises avec un plafond d'aides de 10 000 €, en partenariat avec la Région ;
- **Un programme pour financer les investissements immobiliers** des entreprises avec un plafond d'aides de 10 000 € ;
- **Le financement d'actions collectives portées par des associations ou des coopératives** (ex : opération chèques-cadeaux portée par une association de commerçants, suivi spécifique des entreprises en difficulté par la Boutique de Gestion, animation d'un marché...).

Concernant les exonérations de la REOM et de la CFE 2020, aucune démarche n'est à entreprendre puisqu'elles se mettront en place automatiquement.

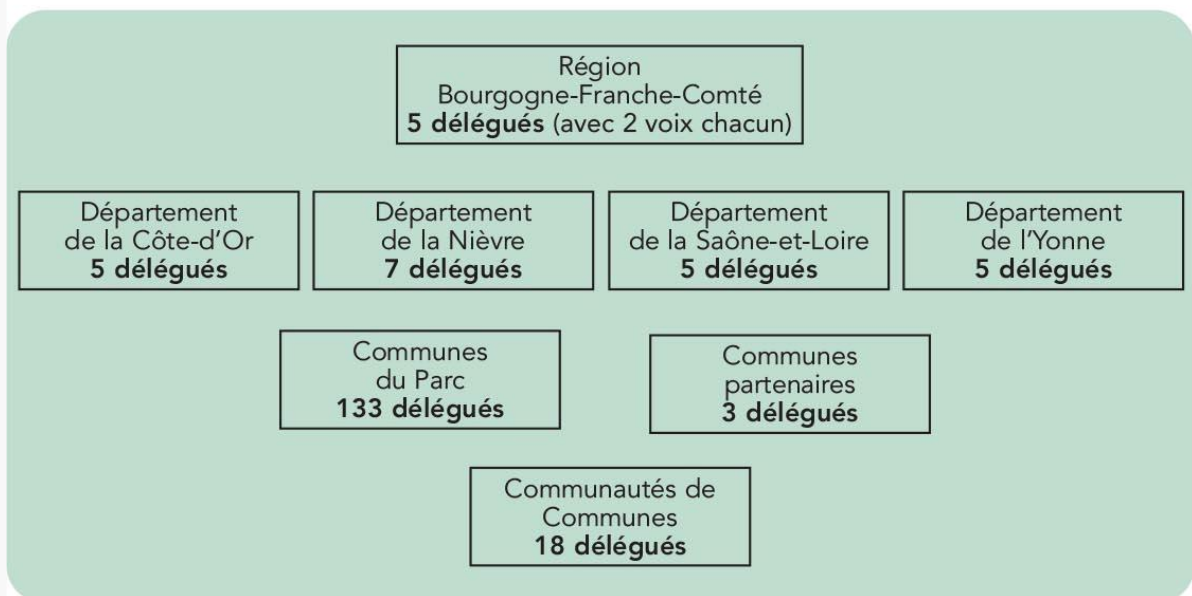
**Pour vérifier votre éligibilité et obtenir les dossiers de demande de subventions, veuillez prendre contact avec Eric Lefebvre agent de développement de la communauté de communes :**  
eric.lefebvre@ccmorvan.fr- 03 86 22 31 62



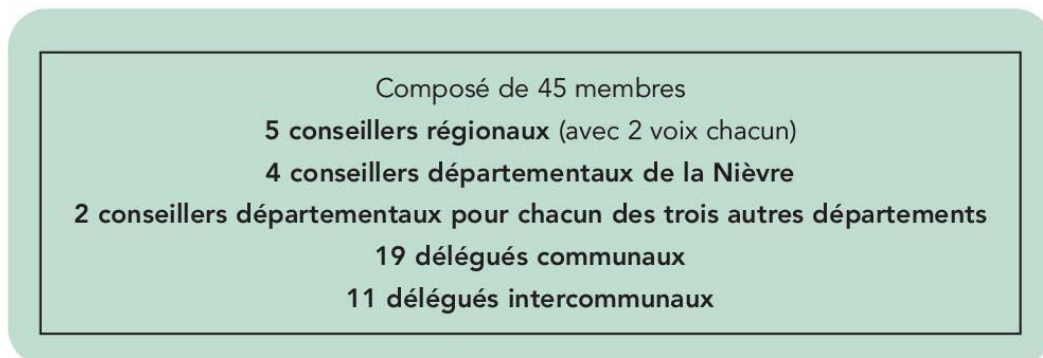
## COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Parc naturel régional du Morvan est géré par un **syndicat mixte**, composé de la **Région Bourgogne-Franche-Comté**, des **quatre Départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne**, des **133 communes ayant approuvé la charte**, de **trois villes partenaires** (Arnay-le-Duc, Corbigny et Châtillon-en-Bazois) et des **8 communautés de communes concernées**, tout ou partie, par le Morvan.

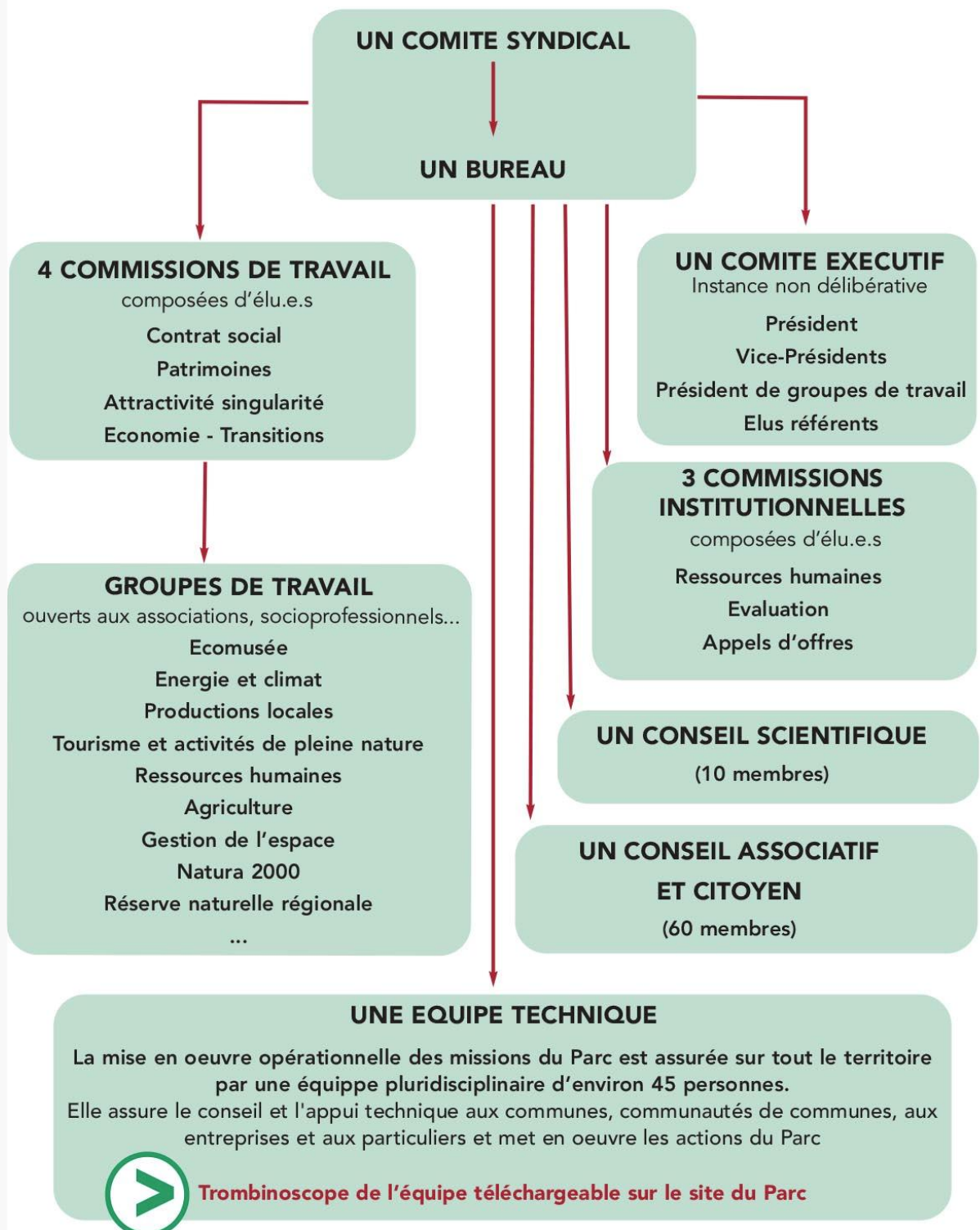
## LE COMITÉ SYNDICAL DU PARC



## LE BUREAU



## COMMENT ÇA MARCHE?



La commune de Dun-Les-Places a donc 1 représentant délégué au Comité syndical du PNRM qui siège également au bureau de délégués communaux. (8 pour la Nièvre, 4 pour la Saône et Loire, 4 pour la Côte d'Or et 3 pour l'Yonne). La commune siège également au sein du Comité GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

## A l'école

-----

A la rentrée de septembre, Violaine Rossignol, la maîtresse, a accueilli 15 élèves :

2 en toute petite section

3 en petite section

4 en moyenne section

6 en grande section

Le personnel communal : Laurence Van den Abeele (Agent territorial des écoles maternelles) et Christel Wolker (agent de service) travaillent toujours à l'école.

Sur le RRE (Réseau Rural des Ecoles) qui regroupe Dun les Places, Gacôgne et Brassy il y a cette année 84 élèves.

Compte tenu des conditions sanitaires, les sorties sont très limitées. Le projet pédagogique se fera autour de la forêt au fil des saisons. Ce travail sera complété par une approche autour des contes qui parlent de la forêt.

Les conditions sanitaires sont respectées et ne semblent pas perturber les enfants qui apprécient particulièrement le lavage des mains plusieurs fois par jour !

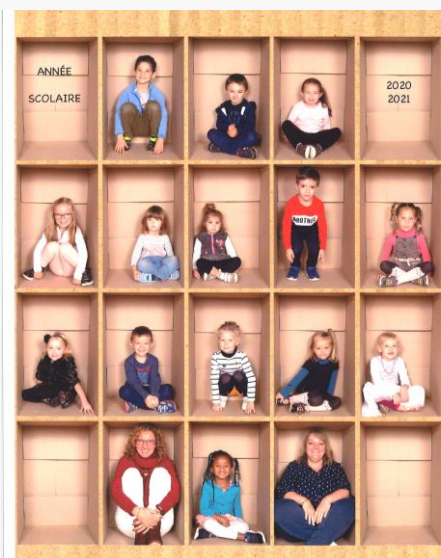
*Après les vacances de la Toussaint, la « minute de silence » a été expliquée par un « atelier philo » : Dans la classe, vous n'êtes pas toujours tous d'accord et c'est normal, alors il faut parler et expliquer. Dans la vie, c'est pareil, et pour vivre en paix, il faut être capable de communiquer.*

### Information pratique :

Cette année, pas de spectacle de Noël avec les familles et les personnes âgées.

Un peu d'humour :

L'école avec covid



L'école sans covid





## COMMENT UTILISER LE DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE DE LA MAIRIE

C'est un outil très fiable doté d'une voix synthétique qui guide, pas à pas, l'utilisateur dans les différentes étapes.



Défibrillateur de la mairie (1)



Figure 1



Capot ouvert (2)

**Mais avant : On conseille aux témoins d'un arrêt cardiaque de s'assurer de la protection immédiate de la victime, d'alerter les secours en appelant le 15.**

rsque le cœur est en fibrillation, le sang circule mal, voire s'arrête complètement. C'est à ce moment qu'un choc électrique rapide grâce au défibrillateur peut lui permettre de redémarrer.

**Voici les instructions à suivre pour utiliser correctement un défibrillateur cardiaque :**

Basculez le capot vers vous vers le bas (photo 1), retirez le défibrillateur (photo 2), le mettre en marche et prendre connaissance des instructions figurant sur l'appareil ;

Pendant ce temps, si plusieurs sauveteurs sont présents, l'un d'eux doit poursuivre la réanimation cardio-pulmonaire ; (bouche à bouche et massage cardiaque)

Dénudez la poitrine de la victime et placez les électrodes à même la peau conformément aux instructions (photo 3)

Assurez-vous que personne ne touche la victime lorsque le défibrillateur analyse son rythme cardiaque ;

Si un choc électrique doit être administré, assurez-vous que toutes les personnes présentes sont éloignées de la victime ;

Avec le défibrillateur automatique (DAE) de la mairie, lorsque les palettes sont posées sur la poitrine du patient, l'appareil établit tout d'abord un diagnostic, puis il calcule et détermine les paramètres du choc à délivrer en fonction de la taille du thorax et de la phase respiratoire. (Pour info, il existe encore des défibrillateurs semi automatique et dès lors c'est l'appareil qui vous demande d'appuyer sur un bouton pour effectuer le choc électrique).

Effectuez des compressions thoraciques si cela vous est demandé. Alternez les séries de 30 compressions et de 2 insufflations.

Continuez à suivre les indications précisées par le DAE jusqu'à ce que la victime retrouve une respiration normale ou jusqu'à l'arrivée des secours ;

**Si la respiration redevient normale,** arrêtez la réanimation, mais n'éteignez pas le DAE et laissez les électrodes en place sur la poitrine de la victime. Si celle-ci reste inconsciente, mettez-la sur le côté, en position latérale de sécurité (PLS).

Depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne est autorisée à se servir d'un défibrillateur, et non plus seulement les médecins. Il n'y a aucun risque à utiliser un DAE et si vous avez inversé le positionnement des 2 palettes, le DAE vous informera.

## Une visite très appréciée cet été sous la chaleur sur fond de Jazz rural



### Un été 2020 qui valait le détour !

Cet été, « le camion d'alimentation générale », action culturelle soutenue par le Département et l'Etat nous a proposé une rencontre le jeudi 23 juillet à 15h00 à Mézauguichard

Un seul rendez vous cette année pour des raisons sanitaires, mais un événement sur mesure, des retrouvailles et un temps artistique et culturel partagé avec tous.

Une tournée d'alimentation générale culturelle pas comme les autres car quelque chose a changé !



## VACANCES SCOLAIRES 2020/2021

Les dates qui suivent sont celles fixées par le calendrier officiel de l'Education nationale indépendamment de l'épidémie de Coronavirus. Les dates qui suivent ne devraient pas être modifiées, sauf émergence d'une nouvelle vague épidémique.



### Définition des zones

Les dates des vacances scolaires sont fixées en fonction de trois zones : la zone A, la zone B et la zone C. Chaque zone regroupe plusieurs académies.

#### **Zone A**

La zone A comprend les académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers.

#### **Zone B**

La zone B regroupe les académies des villes suivantes : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

#### **Zone C**

La zone C est la zone de Paris et de l'Île-de-France. Elle comprend la liste des académies suivantes : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

### **Toussaint 2020**

Les vacances de la Toussaint sont les premières vacances de l'année scolaire. Les dates sont les mêmes dans les trois zones. Les cours prennent fin le samedi 17 octobre 2020 et reprennent le lundi 2 novembre 2020.

### **Noël 2020**

Les vacances de Noël sont également les mêmes dans les trois zones. Elles commencent le samedi 19 décembre 2020 et prennent fin le lundi 4 janvier 2021.



### **Hiver 2021**

Les dates des vacances d'hiver varient en fonction des zones. Cette année, la zone A part en vacances en premier, tandis que la zone B part en dernier. Les dates sont les suivantes :



zone A : du 6 février au 22 février 2021  
zone B : du 20 février au 8 mars 2021  
zone C : du 13 février au 1er mars 2021

### **Pâques 2021**

Les dates de vacances de Pâques varient également selon les zones. Elles commencent et se terminent aux dates qui suivent :



Zone A : du 10 avril au 26 avril 2021  
Zone B : du 24 avril au 10 mai 2021  
Zone C : du 17 avril au 3 mai 2021

### **Grandes vacances**

Les vacances d'été débutent à la même date partout en France. Les cours prennent fin le mardi 6 juillet 2021 dans les trois zones.

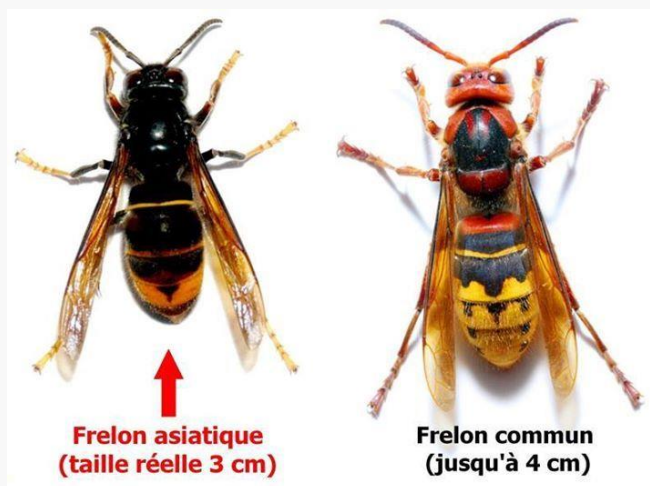


## Il est arrivé chez nous.....

Cet été, le frelon asiatique est arrivé dans notre commune de Dun-Les-Places.

Les années précédentes, quelques individus avaient été détectés, mais sans conséquence. Non seulement ce sont des prédateurs des abeilles, mais en plus, lorsqu'on les dérange, ils peuvent s'attaquer aux humains.

Les nids sont situés généralement dans les grands arbres, mais il arrive aussi que la colonie choisisse d'élire domicile dans un buisson, dans une haie à hauteur d'hommes, dans la charpente d'un hangar, sous une avancée de toit ou un cabanon de jardin. La présence d'eau étant indispensable pour la construction du nid, ils se trouvent donc souvent à proximité d'un point d'eau.



Si vous découvrez un nid de frelons, cessez toute activité pouvant créer des vibrations dans les branches, au sol (taille haie, débrouailleuse, tondeuse), restez à distance et ne pas aller au contact du nid.

Si le nid est accessible et susceptible d'être dangereux pour les personnes, demandez à le faire détruire et surtout ne pas tenter d'intervenir soi-même.

### Comment reconnaître le nid d'un frelon asiatique ?

Il est plutôt sphérique et peut mesurer jusqu'à 1,20 m de haut. L'entrée du nid est latérale et il est constitué majoritairement d'écorces et de bois tendre.

### Comment reconnaître un frelon asiatique ?

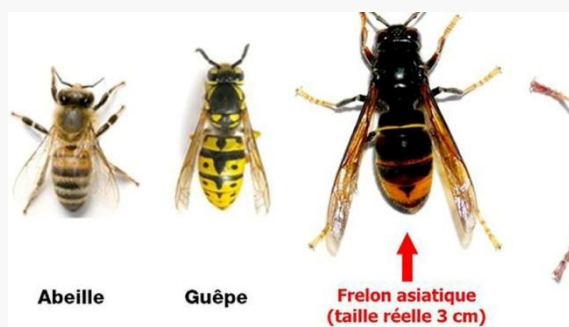
- Une couleur dominante noire
- Le bout de l'abdomen orangé
- Les pattes jaunes
- Une taille de 3 cm environ, plus petit que le frelon européen

### Les désinsectiseurs de la région

Vassygiène 58      tél : 06 98 05 14 37

Morvanguêpes      tél : 06 40 75 95 74

Ne pas hésiter à demander un devis



## DUN-LES-PLACES innove avec la création du « commodat municipal »



**Entraide et solidarité de proximité, des valeurs à cultiver aujourd'hui pour préparer demain**

### **Qu'est-ce que le commodat ?**

Le dictionnaire Larousse nous en donne cette définition : « prêt d'un objet non consommable (qui n'est pas détruit lorsqu'on s'en sert) qui doit être restitué après usage ».

### **OBJECTIF :**

Regrouper en un même lieu, les dons de machine/outil, petit outillage, objet de confort (tous présentant un intérêt d'usage) pour être prêtés gratuitement pour une durée déterminée d'un commun accord.

Le commodat évite ainsi de devoir acheter ou louer (et donc parfois renoncer à) ce qui, pour le donneur, ne sert plus, pas ou peu, bien qu'en bon état de fonctionnement et de sécurité (les ressources dormantes).

Le commodat s'inscrit donc dans un schéma économiquement, écologiquement et socialement vertueux.

### **Quelques exemples de biens ayant leur place dans un commodat :**

Déambulateur, fauteuil roulant, chaise percée, chaise de douche, canne, cannes anglaises, enfile-bas, décapeur thermique, palan, coupe-branche, tondeuse, perceuse/visseuse, débroussailleuse, coupe-bordure, taille-haie, brouette, remorque, tronçonneuse, banc de scie, scie circulaire, coupe-boulon, pied-de-biche, barre à mine, diable, enceinte amplifiée, stérilisateur de bocaux, chaise pliante, lit de camp, hamac, réfrigérateur, congélateur, table pliante, chapiteau de réception/barnum, échelle, crêpière, friteuse, glacière, pistolet à peinture, sableuse, compresseur à air, groupe électrogène, poste à souder, nettoyeur à haute pression, ponceuse, lapidaire, fauteuil confort électrique, jeux de plein air et de société...

### **Principe :**

- Pour les donateurs (les commodants) : contactez-nous et nous récupérerons vos dons.
- Pour les emprunteurs (les commodataires) : contactez nous, nous prendrons rendez-vous au local et remplirons un contrat de prêt (durée, responsabilités) si nous avons l'objet adéquat.

### **Contacts :**

Thierry Chareyre

tél : 07 85 77 38 62

Représentant de la commune : Miriam Mathieu

tél : 06 33 22 62 22

Voir infos sur le site internet de la commune

[www.dun.les.places.fr](http://www.dun.les.places.fr)

Lieu de dépôt :

Gîte au bourg de Dun proche mairie

## BIBLIOTHEQUE



**L'hiver est là quoi de mieux qu'un bon livre  
au coin du feu .....**

**Nous aimons notre cher Morvan, mais le connaissons-nous  
vraiment ?**

Pour mieux le connaître, vous découvrirez dans votre bibliothèque de nombreux ouvrages.

La guerre, la résistance, mais pas seulement, la vie de nos anciens en Morvan, l'enfance nivernaise, des livres de quelques auteurs connus :

Philippe Berte-Langereau,

Jean Emery,

Robert Evrard,

et bien d'autres.

### **Le saviez-vous ?**

Par exemple, savez-vous que la région des « huis » indique la zone occupée par les Germains. Il y a au nord de Château –Chinon près de cent huis. Ce mot « huis » ne veut pas dire porte ; mais maison (Huys des Flamands, house des Anglais, haus des Allemand). L' «huis » est une maison ou un assemblage de maisons, un hameau. Il est vraisemblable que ces huis sont un reste de l'occupation des Germains et des Francs.

Le dicton du morvandiau : Nôvembre – Quan qu'les égrons passent l'hiver vînt

Ai lai Sainte Catherine

Tôs bôes prend racines.

---

### **Regard sur un de nos grands auteurs :**

Arbres de ces grands bois qui frissonnez toujours, je vous aime.

**Victor Hugo.**

La bibliothèque est abonnée à « ESPRIT D'ICI », très beau magazine de l'art de vivre, dans lequel vous trouverez de très beaux reportages (belles photos) sur nos régions, la nature, l'artisanat, des idées de décoration, des recettes de cuisine, le jardinage.



• **Notre coup de cœur (Conseillé par la revue Notre Temps).**

## Les Roses fauves de Carole Martinez

Un parfum de folie. Une romancière part écrire dans un petit village parce qu'elle est convaincue qu'une jeune femme inconnue, sur une vieille photo, l'y a appelée. Cette femme, depuis longtemps disparue, elle va la découvrir peu à peu. En attendant, elle se lie d'amitié avec Lola, la postière, issue d'une longue lignée de femmes espagnoles aux destins similaires. Toutes ont perdu leurs amoureux avant même de mettre au monde leurs filles. Les histoires de l'inconnue, de Lola, de ses ancêtres vont se mêler sous la plume de la narratrice, avec pour fil conducteur d'étranges roses, envahissantes, au parfum entêtant, qui semblent attiser le désir amoureux et porter une malédiction. Ce fourmillement d'histoires et de personnages peut donner le vertige mais ce roman singulier est très attachant. L'écriture, élégante et poétique, nous fait passer du rêve à la réalité, du passé au présent, avec beaucoup de charme.

**Pioché dans notre bibliothèque :** Un roman de Jean ANGLADE LE TEMPS ET LA PAILLE.

Quand on lit Jean Anglade, il nous transmet l'amour pour sa région natale l'Auvergne.

## Résumé

"Avec le temps et la paille, dit un proverbe, les nèfles mûrissent. " Il était donc une fois Jacques Saint-André, fils de forgeron, sa naissance à Ferrières-sur-Sichon, aux confins de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Loire, ses études pour devenir professeur, son mariage d'amour avec Henriette, leurs trois enfants. Mais, à plus de quatre-vingts ans, le vieil homme est veuf, abandonné de sa progéniture, seul.

Aidé par Théo, son jeune voisin, il recourt à Internet afin de se faire adopter comme grand-père. Il reçoit plus de cinquante réponses... Une petite merveille littéraire qui évoque avec drôlerie, sensibilité et originalité la solitude des personnes âgées. Un roman plein d'espoir.



## Programme des films - Saison 2021 avec le Carrefour de Dun



Samedi 6 février : « **Himalaya** »  
Film Sud-Coréen sorti en 1999

Samedi 2 janvier : « **Tout ce qui brille** »  
Comédie française sortie en 2010



Samedi 6 mars : « **L'étoile imaginaire** »  
Film de 2006 franco-helvéto-singapouro-italien



Samedi 3 avril : « **Se souvenir des belles choses** »  
Comédie dramatique française de 2001

Samedi 1 mai : « **Les oubliés** »  
Film de 2017



Samedi 5 juin : « **La lutte des classes** »  
Film de 2019 réalisé par Michel Leclerc



Samedi 3 juillet : « **Jojo Rabbit** »  
Film américano-allemand de 2020



Samedi 4 septembre : « **Un mauvais fils** »  
Film de 1980

**Mercredi 11 Août**  
« **Le jour du Carrefour** »  
4 projections

Samedi 2 octobre : « **L'auberge rouge** »  
Film français réalisé par Claude Autant-Lara



Samedi 6 novembre : « **Pas son genre** »  
Film de 2013 - Comédie romantique

Samedi 4 décembre : « **Hors normes** »  
Film français sorti en 2019





## Comité des fêtes

Cette année 2020 aura été très compliquée pour nous tous,  
le Covid 19 nous ayant contraints d'annuler toutes manifestations.  
Nous espérons de tout cœur pouvoir vous retrouver en 2021 dans de meilleures conditions.

\*\*\*



De plus, pour nous, membres du comité, nous avons eu la grande tristesse de perdre notre Colette, après de longs mois à se battre contre la maladie.

Colette était une femme très active au sein de notre association.

Le jour où j'ai envisagé de reprendre le comité des fêtes, elle a été une des premières personnes à m'encourager et me soutenir.... « Si tu y vas, je te suis, nous serons au moins 2 pour démarrer cette nouvelle aventure » m'avait elle dit.

Elle était très courageuse, toujours prête à rendre service, toujours le mot pour plaisanter... qu'est-ce qu'elle nous faisait rire ! Toujours de bonne humeur, sa personnalité va nous manquer. Elle aura, durant ces 5 dernières années, laissé son empreinte qui restera à jamais gravée dans nos cœurs et nos mémoires. Elle va énormément nous manquer !

Caroline CHARLES AUFFRAY pour le comité des fêtes

---



Chères Dunoises, Chers Dunois,

Comme vous le savez,

La Sésa de Dun les Places a pour but d'aider notre commune à la rénovation, la mise en valeur de l'église Sainte Amélie de Dun les Places et son histoire.

En début d'année 2020, l'apparition des premiers cas de contamination par la Covid-19 et les différentes restrictions sanitaires, nous ont contraints d'annuler, au fur et à mesure, nos différents projets de manifestations.

La Sésa de Dun les Places avait de très beaux projets à partager avec vous (Diverses Manifestations, l'organisation d'une Kermesse, des Expositions, des concerts au sein de notre église, et des artistes reprenant les répertoires de Barbara, de Brassens...) mais la période de confinement (17 mars – 11 mai 2020) a eu raison de ces derniers.

La période estivale, avec les interdictions de rassemblements, les risques qu'il ne fallait surtout pas prendre afin de tous nous protéger et, l'arrivée de l'automne avec la mise en place de couvre-feux dans de nombreuses villes, nous font comprendre que nous n'en avons pas terminé avec ce virus.

Dans de telles conditions, nous ne pouvons bien évidemment rien prévoir, mais nous espérons pouvoir vous convier en 2021 à de nouvelles manifestations afin, bien entendu, d'aider la Sésa de Dun les Places dans son action, mais surtout, cela signifiera que la Covid-19 sera derrière nous !

La Sésa de Dun les Places ne peut exister sans ses adhérents et sans vous.

Pour toute information, vous pouvez nous écrire à : [contact@sésa-dun-les-places.fr](mailto:contact@sésa-dun-les-places.fr)

Prenez soin de vous.

Le président,  
JP AMIEL

## Entrée gratuite au Mémorial et au musée de la Résistance pour tous les habitants !

---

Cette année 2020, le Mémorial a vu un grand nombre de visiteurs, notamment cet été où les touristes ont été très nombreux dans le Morvan. Au total, ce sont 1 300 personnes qui ont visité le Mémorial depuis l'ouverture début juin, accueilli par Hermann Fritch. En revanche, le public scolaire a été quasiment absent cette année, en raison de la période de confinement.

L'exposition présentée en plein-air « La vie à en mourir. Lettres de fusillés », proposée en partenariat avec le Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon a connu un grand succès.



Jérôme Malois, ingénieur de recherches à l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales) à Paris, a succédé à Claude Pichot, et est désormais le nouveau président de notre association Morvan terre de Résistances-ARORM. Malgré les difficultés, l'association n'est pas en danger.

Nous avons à cœur de mener nos activités scientifiques, culturelles et pédagogiques et de toucher le plus grand nombre. Nous invitons chacun à venir nous rejoindre ou à nous soutenir, pour s'engager à transmettre cette histoire et ses valeurs.

C'est aussi avec un très grand plaisir, que je vous annonce désormais, qu'avec le soutien de la municipalité, chaque habitant de Dun-les-Places, en résidence principale ou secondaire, peut visiter GRATUITEMENT le Mémorial et le Musée de la Résistance à Saint-Brisson (sur présentation d'un justificatif de domicile). Vous pourrez ainsi (re)découvrir ces lieux, profiter des expositions temporaires à St-Brisson, et y emmener vos proches à compter de la réouverture prochaine, fin mars. A bientôt !



Aurore Callewaert  
Directrice du Mémorial

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter : 03 86 78 72 99  
[museeresistance.morvan@orange.fr](mailto:museeresistance.morvan@orange.fr)  
[www.museeresistancemorvan.fr](http://www.museeresistancemorvan.fr)



## Décès :

- |                    |                          |                   |
|--------------------|--------------------------|-------------------|
| • 5 Juillet 2020   | Mme Labulle Maria        | L'Huis Gally      |
| • 20 Juillet 2020  | Mr Menétré Henri         | Arnay-Le-Duc      |
| • 20 Juillet 2020  | Mr Pichot Michel         | Avallon           |
| • 11 Août 2020     | Mr Couturier Marcel      | L'huis Chatelain  |
| • 7 Septembre 2020 | Mr Tellier Philippe      | La Vernois        |
| • 2 octobre 2020   | Mr Pellé Robert          | Auxerre           |
| • 9 Octobre 2020   | Mme Viot Fouquin Colette | Rue de 8 mai 1945 |

| <b>Numéros d'Urgences</b>    |                |
|------------------------------|----------------|
| Samu                         | 15             |
| Pompiers                     | 18             |
| Police Secours               | 17             |
| Gendarmerie de Lormes        | 03.86.22.87.89 |
| Centre Antipoison            | 03.83.22.50.50 |
| Engie (Ex-GDF) Dépannage Gaz | 08.00.47.33.33 |
| Samu Social                  | 115            |
| N° International d'Urgences  | 112            |
| Alerte Attentat Enlèvement   | 197            |
| Enfance Maltraitée           | 119            |
| Violences Conjugales         | 3919           |
| Maltraitance des Personnes   | 3977           |
| Aide aux Victimes            | 116006         |
| SOS Amitié                   | 03.80.67.15.15 |
| Écoute Violences Jeunes      | 08.08.80.77.00 |
| Écoute Cancer                | 08.00.94.09.39 |
| Écoute Alcool                | 09.80.98.09.30 |
| Drogues Info Service         | 08.00.23.13.13 |
| Sida Info Service            | 08.00.84.08.00 |

| <b>Vos Démarches</b>                                                                                                                                                           |                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Mairie de Dun les Places<br>Rue du 26 Juin 1944<br>58230 - Dun les Places<br><a href="http://www.dun-les-places.fr">www.dun-les-places.fr</a>                                  | 03.86.84.62.05                   |
| Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté<br>17, Bd Trémouille - CS 23502<br>21000 - Dijon<br><a href="http://www.bourgoqnefranchecomte.fr">www.bourgoqnefranchecomte.fr</a> | 03.80.44.33.00                   |
| Conseil Départemental de la Nièvre<br>Hôtel du Département<br>58039 - Nevers Cedex<br><a href="http://www.nievre.fr">www.nievre.fr</a>                                         | 03.86.60.67.00                   |
| Conseillers Départementaux<br>Mairie de Lormes<br>1, Place François Mitterrand<br>58140 - Lormes<br><a href="http://www.lormes.fr">www.lormes.fr</a>                           | 03.86.22.31.55                   |
| Communauté de Communes<br>Morvan Sommets & Grands Lacs<br>Place François Mitterrand<br>58120 - Château Chinon<br><a href="http://www.ccmorvan.fr">www.ccmorvan.fr</a>          | 03.86.79.43.99                   |
| Préfecture de la Nièvre<br>58000 - Nevers<br><a href="http://www.nievre.gouv.fr">www.nievre.gouv.fr</a>                                                                        | 03.86.60.70.80                   |
| Sous Préfecture de la Nièvre<br>58120 - Château Chinon<br><a href="http://www.nievre.gouv.fr">www.nievre.gouv.fr</a>                                                           | 03.86.79.48.48                   |
| Nièvre Ingénierie<br>(Service Urbanisme)<br>14 Bis Rue Jeanne d'Arc<br>58000 - Nevers<br><a href="http://www.nievre.fr">www.nievre.fr</a>                                      | 03.86.60.58.05<br>03.86.60.58.06 |
| Trésorerie<br>13, Rue Bibracte - CS 90074<br>58120 - Château Chinon<br><a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>                                              | 03.86.79.49.60                   |
| Service des Impôts<br>Rue Francis Carco<br>58500 - Clamecy<br><a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>                                                       | 03.86.27.54.60                   |
| SPANC Lormes (Travaux Assainissement)                                                                                                                                          | 03.86.22.31.61                   |

| <b>Votre Santé</b>                                              |                |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>A Dun les Places :</b>                                       |                |
| Infirmière (Éva Rossi) Rue du 11 Novembre                       | 06.40.99.50.50 |
| Kinésithérapeute (Astrid Lambregts) A Domicile et sur Rdv Uniq. | 06.45.71.42.41 |
| Ostéopathe (Aude Jacqueson) Rue du 11 Novembre                  | 06.63.91.25.12 |
| <b>A Montsauche les Settons :</b>                               |                |
| Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place du 25 Juin 1944      | 03.86.84.52.34 |
| Cabinet Infirmier                                               | 03.86.76.14.53 |
| Dr. Jérôme Koral (Généraliste)                                  | 03.86.84.52.34 |
| Dr. Wilhelmina Van Osta (Généraliste)                           | 03.86.78.22.08 |
| Pharmacie Gobet - Rue Henri Bachelin                            | 03.86.84.53.96 |

| <b>Vos Services de Proximité</b>                           |                |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| Agence Postale Communale (A la Mairie) Rue du 26 Juin 1944 | 03.86.78.41.60 |
| Bibliothèque (A la Mairie) Rue du 26 Juin 1944             | 03.86.84.62.05 |
| Salle Culturelle (Location de Salle à la Mairie)           | 03.86.84.62.05 |
| Le Prêt de Matériel (Thierry Chareyre & Miriam Mathieu)    | 07.85.77.38.62 |
| Cartes Grises (Damien Goffart)                             | 06.77.12.49.08 |

| <b>Vos Commerces &amp; Entreprises</b>                                |                |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|
| Boulangerie du Morvan Doubs - Rue du 26 Juin 1944                     | 03.86.78.04.05 |
| Blanchisserie Maurice                                                 | 06.78.29.91.54 |
| Epicerie (Alimentation - Tabacs - Journaux) Rue du 26 Juin 1944       | 03.86.84.65.44 |
| Entreprise de Transports - Les Cars Charles (Roman Charles)           | 03.86.84.61.67 |
| Entreprise de Transports - Taxis Caroline - (Caroline Charles)        | 06.84.81.40.25 |
| Entreprise du Bâtiment (BFS Christian Dirson)                         | 06.99.64.16.30 |
| Entreprise du Bâtiment (Laurent Guillot)                              | 06.13.11.49.33 |
| Entreprise de Menuiserie - GM Agencements (Mathieu Galliègue)         | 07.70.53.61.82 |
| Entreprise de Menuiserie - OB Agencement (Olivier Brazé)              | 07.87.07.68.45 |
| Entretien Espaces Verts - Les Jardins du Morvan (Jérémy Brochet)      | 06.46.19.50.45 |
| Travaux Forestiers, Bois de Chauffage (Arnaud Roumier)                | 06.77.05.69.61 |
| Produits Régionaux - Patrice Schaller (Miel)                          | 03.86.84.61.88 |
| Produits Régionaux - Jean Claude Voillot (Miel)                       | 03.86.84.62.93 |
| Maraîcher Bio - Emmanuel Malaterre                                    | 03.86.84.63.32 |
| La Vallée de la Cure - Angélique Malviche (Fromage de chèvre fermier) | 06.36.57.84.91 |

| <b>Hôtels &amp; Restaurants</b> |                |
|---------------------------------|----------------|
| Auberge Ensoleillée             | 03.86.84.62.76 |
| Le Chalet du Montal             | 03.86.84.62.77 |
| Le Mont Velin                   | 03.86.84.63.04 |

| <b>Camping, Gîtes &amp; Chambres d'hôtes</b> |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| Camping Municipal (Christel)                 | 06.30.51.54.80 |
| Les Croisettes "Bornoux"                     | 07.89.20.33.59 |
| Nathalie "Le Vieux Dun"                      | 06.71.05.65.14 |
| Au P'tit Bonheur "Mézauguichard"             | 06.17.79.08.00 |
| La Picherotte "L'Huis Chatelain"             | 06.71.17.73.63 |
| Les Gillottes "L'Huis Gillot"                | 06.30.68.87.49 |
| Le Moulin du Plateau                         | 03.86.78.83.94 |
| L'Instant Sauvage                            | 06.80.71.31.60 |

| <b>Les Associations</b>                                                                                   |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Le Carrefour de Dun (Présidents - D. Gonthier & Ch. Faure)                                                | 06.80.22.76.09 |
| Le Comité des Fêtes (Présidente - C. Charles)                                                             | 06.84.81.40.25 |
| Le Mémorial de Dun les Places                                                                             | 03.86.78.72.99 |
| La Sésa de Dun les Places (Président - JP. Amiel)                                                         | 03.86.84.62.05 |
| Les Amateurs d'Informatique de Dun (Président - JC. Capoen)                                               | 03.86.84.62.89 |
| Amicale Communale des Propriétaires & Chasseurs de Dun les Places & Montsauche (Président - B. Chaventon) | 03.86.84.62.23 |
| Société Communale de Chasse de Dun les Places (Président - T. Auffrè)                                     | 06.18.64.08.31 |

| <b>Autres Activités &amp; Loisirs</b>                        |                |
|--------------------------------------------------------------|----------------|
| Céramiste "Emilie Dulieu"                                    | 07.80.35.11.29 |
| Chapiteau "Sylvain"                                          | 06.80.15.37.09 |
| Animateur & Chanteur "Thierry Chareyre"                      | 07.85.77.38.62 |
| Bricolage "Guido Koenis"                                     | 06.42.55.65.67 |
| Slide Control - (Achat, Vente, Réparations, Randonnées Quad) | 03.86.84.60.67 |
| Jacquy Rando Quad (Accompagnement randonnées Quad)           | 06.70.85.45.76 |